

# INSCRIPTION

## Pré-Rentrée Booster 2025

### Suivi annuel PASS 2025-2026

#### COORDONNÉES

#### Étudiant(e)

Nom : ..... Prénom : .....

Né (e) le : ..... à : .....

Tél. portable : ..... Lycée.....

Email étudiant(e) : .....@.....

#### Parents

Nom : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Tél 1. : .....

Tél 2. : .....

Email parents 1 : .....@.....

Email parents 2 : .....@.....

#### MODALITÉS D'INSCRIPTION

**Retour du dossier par courrier :**

- Le contrat d'inscription rempli et signé
- Le règlement des frais de dossier de 160 € et le règlement du programme choisi
- Le mandat de prélèvement SEPA daté et signé et un RIB associé pour les prélèvements mensuels
- Une photo d'identité récente
- Le dernier bulletin trimestriel

<b>Frais de dossier</b>	<input type="checkbox"/> 160 € *
<b>Pré-rentrée Booster Juillet + Aout 2025</b>	<input type="checkbox"/> 1490 €
<b>Suivi Annuel PASS</b>	<input type="checkbox"/> 3450 €
<b>Pack Pré-rentrée + Suivi annuel PASS</b>	<input type="checkbox"/> 4840 € en 1 fois <input type="checkbox"/> 1010 € à l'inscription + 7 mensualités de 569 € d'aout 2025 à février 2026 <input type="checkbox"/> 1010 € à l'inscription + 10 mensualités de 399 € de juillet 2025 à avril 2026

\* Pour tout nouvel inscrit - offert aux étudiants inscrit en terminale santé au Cours Accès

Nous avons pris connaissance des conditions générales et financières au dos et nous les acceptons.

Fait à : ..... le : .....

**Noms et Signatures :**

Responsable des paiements

Étudiant

Cours Accès

# CONDITIONS GÉNÉRALES

## ÉCHÉANCIER

### MODALITES DE PAIEMENT

➤ **En cas de non-paiement aux dates indiquées, les mesures suivantes sont appliquées :**

- 1) Après 15 jours de retard suivant l'échéance, copies, notes et classements ne sont plus communiqués à l'étudiant(e) et l'accès à l'espace étudiant du site internet est suspendu.
- 2) Après un mois de retard, l'étudiant(e) n'est plus accepté(e) en séance, le paiement restant exigé.
- 3) 20 € de frais bancaire seront facturés par prélèvement SEPA rejeté.

➤ **Remboursement en cas d'annulation de l'inscription**

### **Abandon notifié avant le 2 juillet 2025 pour les inscrits :**

En cas de changement d'orientation sans refus de Parcoursup ou renoncement aux vœux vers une année PASS à Bordeaux avant la clôture de la phase principale, nous remboursons l'acompte versé après retenue de 160 € pour frais de dossier.

### **Abandon notifié avant le 20 août 2025 :**

En cas de changement d'orientation sans refus de Parcoursup ou renoncement aux vœux vers une année PASS à Bordeaux avant la clôture de la phase principale, nous remboursons l'acompte versé après retenue de 160 € pour frais de dossier et 540€ au titre du stage de juillet 2025.

En cas de refus par Parcoursup, ou en cas d'échec au bac, nous remboursons la totalité de l'acompte versé sur justificatif fourni avant le 31 août 2025. Les stages suivis en juillet ou août 2025 sont dus quand ils ont été réalisés par l'étudiant.

Il est nécessaire de maintenir ses vœux vers l'année PASS à Bordeaux jusqu'à la date de clôture de la phase principale en juillet 2025. Aucun remboursement ne sera accordé si la notification d'échec au bac ou de refus de Parcoursup est faite après le 31 août 2025.

**Abandon notifié après le 20 août 2025 :** La pré-rentree est due dans sa totalité (1490€). Aucune autre somme ne sera exigée au titre du suivi annuel PASS.

**Toute pré-rentree commencée est due dans son intégralité**

### **Arrêt ou abandon en fin de pré-rentree**

Il doit nous être notifié avant la fin de la pré-rentree (15 septembre 2025). Dans ce cas, le suivi annuel ne sera pas du.

### **Abandon notifié après le 16 septembre 2025 et avant le 31 octobre 2025**

Il sera facturé un montant forfaitaire de 25 € par heure inscrite à l'emploi du temps jusqu'à la date de notification de l'arrêt incluse avec un minimum de 1 mensualité, les sommes versées en sus seront remboursées.

**Abandon notifié après le 1er novembre 2025 :** La totalité des sommes correspondant au suivi annuel PASS ou LAS est due.

**Toutes les notifications doivent nous être adressées par email ou par courrier recommandé.**

**CONSIGNES DE DISCIPLINE et PEDAGOGIQUES (En cas d'exclusion : les mêmes modalités de remboursement seront appliquées.)**

- Interdiction d'apporter des boissons alcoolisées ou des drogues dans l'établissement, et de fumer dans les locaux.
- Interdiction de stationner (voiture) sur le parking de l'école, qui est réservé aux enseignants.
- Respect de l'environnement : attitude envers le voisinage - interdiction de stationner sur les trottoirs, devant les garages et portes d'entrée (organisez-vous en arrivant à l'avance).
- Respect des consignes de sécurité.

**Le suivi du Cours Accès permet la construction d'un travail d'ensemble, et l'assiduité des étudiants est impérative.**

- Une discipline particulière est exigée pendant les séances : respect des horaires, silence...
- Les téléphones portables doivent être éteints en épreuves et séances.
- Toute absence doit être signalée dès que possible.
- Chaque étudiant doit respecter les jours, horaires et salles prévus pour le groupe dont il fait partie.

### **MÉDIATION**

En vertu de l'article L152-1 du code de la consommation est préalablement à tous litiges, le consommateur est informé qu'il peut mettre en œuvre la procédure gratuite de médiation en vue de la résolution amiable de tous litiges.

Pour ce faire il s'adressera à Médiation de la Consommation & Patrimoine, 12 Square Desnouettes, 75015 PARIS ; <http://www.mcpmediation.org>

### **DROIT A L'IMAGE et RGPD**

En m'inscrivant, j'autorise le Cours Accès et ses prestataires techniques à réaliser des prises de vue photographiques, des vidéos ou des captations numériques. Les images pourront être exploitées et utilisées directement par la structure sous toute forme et tous supports, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, supports numérique, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet, réseaux sociaux.

Le Cours Accès s'interdit de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques de la présente, dans tout support ou toute exploitation préjudiciable.

Je n'autorise pas le droit à l'image

En m'inscrivant, j'accepte de recevoir des informations sur les offres pédagogiques destinées aux étudiants inscrits en faculté de médecine et exclusivement proposées par les établissements d'enseignement et de formation de la société Hippocrate Phi4, JACOB BIDCO, Société par actions simplifiée, Siège social : 11, rue de l'Arsenal – 75004 Paris - 894 181 593 RCS Paris - Pour toute opposition à ces dispositions, un mail doit être envoyé à : [contact@cours-acces.fr](mailto:contact@cours-acces.fr)

Paraphes